

Compte rendu

Comité de Programmation LEADER

Mercredi 13 mars 2013



Étaient présents : JAULIN Pierre, AMBAUD Jean-Yves, BARBOT Jean-Pierre, DUBREUIL Michel, RIBEREAU Jean-Marie, JAULIN Joëlle, BONIFACE Joël, PANNETIER Gaël, AUDOIN Charles, DELATTE Benoît, DELETOILE Gérard, DURAND Mathieu, BOUSSEAU Pierre, DUBOJSKI Michel.

Assistaient également : CHASSELOUP Angélique, MONTEIRO Larissa, VILON Carole, PASQUIER Mickaël

Excusés : M. le Sous-Préfet de Cognac, BERTRAND Aurélie, MOUNIER Marc, CHABOT Jacques, NAULEAU Michel, RIVIERE Alain, MOUNIER Jean-Michel, GENDREAU Annick, FORT Claire, VILA Christelle, RINEAU Jean-François, COMBEAU Joëlle.

Le double quorum n'étant pas atteint en début de réunion, le Président du GAL propose de commencer par le visionnage du film sur le projet de coopération ZETHOVEN. Ce dernier a été tourné lors du déplacement à Lisbonne en juin 2012.

Suite à l'arrivée d'un membre du collège privé, le double quorum est atteint.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 14 NOVEMBRE 2012.

Le Président du GAL rappelle que le compte rendu a été envoyé le 5 décembre 2012.

Aucune remarque particulière, le compte rendu est validé à l'unanimité

II. POINT SUR LE PROJET DE COOPERATION AUTOUR DU BOIS ET DE LA FORET

Projet réalisé avec les Pays d'Horte et Tardoire, Pays Bergeracois et Périgord Noir.

Dotation obtenue : 23 925 €

Un projet en cours : BD forêt

Autres actions possibles : réalisation d'un guide bois, panneaux d'information, formation...

Le Président présente la nouvelle fiche action et propose de l'intégrer au plan d'actions du GAL.

Les membres du GAL valident à l'unanimité la fiche action coopération et l'affectation des crédits (23 925 €).

III. Modification composition du comité de Programmation

Pierre JAULIN informe que Denis RIGOU, le représentant de Charente Nature, ne souhaite plus faire partie du Comité de Programmation LEADER. La structure n'ayant pas de suppléant et pas de nom à proposer, le Président propose de l'enlever de la liste des membres du Comité de Programmation.

Il informe également que suite aux élections, il y a lieu de nommer deux nouveaux représentants pour la Chambre d'Agriculture.

Les membres du GAL valident à l'unanimité le départ de l'association Charente Nature du Comité de programmation LEADER et acceptent l'intégration de deux nouveaux représentants pour la Chambre d'Agriculture (à nommer).

IV. Modification du périmètre du GAL

Pierre JAULIN expose que depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de CHADURIE et de VOULGEZAC ont quitté la CdC 4B. Elles se trouvent donc exclu du périmètre du GAL.

Les membres du GAL valident à l'unanimité le départ de ces deux communes

V. Modification des fiches actions

Le Président du GAL rappelle le contexte :

La Cdc 4B a obtenu 1 200 000 € pour son PER dont 105 000 € de FEADER. Cette somme est fléchée sur deux projets : équipement matériel du château et atelier d'artisan d'art à BAIGNES.

Le GAL a sollicité une dotation complémentaire auprès de la DRAAF afin de pouvoir honorer cette subvention.

Pierre JAULIN informe que le GAL vient d'obtenir cette somme. L'atelier d'artisan n'est pas éligible dans le programme actuel, il faut donc le modifier :

Fiche action concernée : n° 5 « Mailler le territoire de services aux populations » (413 - 321)

Proposition : rajouter la phrase suivante « *Mise en place d'atelier relais, de pépinière d'entreprises pour artisans d'art* »

La DRAAF a donné un avis favorable

Les membres du GAL valident à l'unanimité la modification de la fiche action n°5

VI. Bilan financier du programme

1. Bilan financier

L'animateur du programme présente les principaux chiffres :

- 15 comités de programmation
- 127 dossiers validés soit 1 000 000 € de subventions attribuées
- Une majorité de dossiers déposés par des acteurs privés : 62 % (association et agriculteur)
- Mais 70 % des fonds vers les acteurs publics (plus du 1/3 vers les CdC)
- Deux grands thèmes d'intervention en nombre de dossiers : culture et agriculture
- Répartition plus homogène en montant financier : la culture est le thème le plus aidé (29 %)

2. Dotation complémentaire

Pierre JAULIN informe que le GAL a obtenu 223 600 € de subventions complémentaires et propose la répartition suivante :

38 600 € : mesure 413 -312 (aides aux entreprises)

40 000 € : mesure 413 – 313 (tourisme)

145 000 € : mesure 413 -323 E (culture)

Les membres du GAL valident à l'unanimité la répartition proposée pour l'intégration de la dotation complémentaire

VII. Examen des dossiers

LEGER Jean-Noël – Acquisition de matériel et restauration d'un four à pain

Fiche sollicitée : n°1

Taux maximum d'aides publiques : 30 %

Le projet consiste en l'acquisition de matériel (moulin à farine et pétrin), la restauration d'un four à bois et l'aménagement d'un fournil au sein d'une exploitation labellisée « agriculture biologique ».

Le montant des dépenses présentées est de 51 892.14 €, le montant éligible est de 50 578.72 €. L'aide sollicitée est de 2 594.61 €, celle proposée est de 2 528.96 €.

Avis favorable de la DDT sous réserve de l'accord de financement de la Région (CP du 18 mars) et du Département CP du 5 avril.

Pierre BOUSSEAU demande quels sont les risques si la Région et le Département n'attribuent pas les aides espérées.

Angélique CHASSELOUP précise que ces deux structures ont délégué l'instruction à la DDT et que les subventions sont ensuite votées en bloc. Les risques sont quasi inexistantes.

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

BEILLARD Fabienne – Amélioration des conditions d'accueil des cavaliers et des chevaux

Fiche sollicitée : n°2

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Le projet consiste en :

- La réhabilitation d'un ancien pigeonnier en club house.
- Mise en place de 5 paddocks (pour gardiennage et dressage)
- Acquisition d'un van pour l'activité de gardiennage, de dressage
- Mise en place d'un système d'abreuvement intérieur et extérieur pour les chevaux.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible, soit 101 437.34 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 10 000 €.

Avis favorable de la DDT sous réserve de l'accord de financement de la Région (CP du 18 mars) et du Département CP du 5 avril.

Plusieurs membres du GAL trouvent ce projet un peu cher et demandent combien de cavaliers peuvent être accueillis au sein de cette structure.

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

TEXIER Christophe – Acquisition de matériel pour une ferronnerie d'art

Fiche sollicitée : n°3

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Acquisition d'un marteau pilon d'une sableuse et d'un poste à souder pour une entreprise de ferronnerie installée à YVIERS.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible, soit 13 589.66 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 4 153.11 €.

Avis réglementaire favorable de la DDT

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

DIDIER Benoît – Aménagement et acquisition de matériel pour un restaurant

Fiche sollicitée : n°3

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Monsieur Didier BENOIT a créé son entreprise de bar/restaurant à Barbezieux sur le site de St SEURIN en janvier 2013. Le projet consiste en l'acquisition de matériel pour la cuisine, mobilier pour le restaurant et l'aménagement de la terrasse.

Le montant des dépenses présentées est de 39 001.31 €, le montant éligible est de 30 245.15 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 5 000 €. Avis règlement favorable de la DDT

Un membre du GAL demande si le camping est toujours ouvert et qui le gère ?

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

COUSTOU Christophe – Acquisition de matériel et réalisation de travaux dans le cadre de la réouverture d'un restaurant

Fiche sollicitée : n°3

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Réouverture en centre-ville de Barbezieux d'un bar restaurant, situé sur la place du marché.

Les investissements nécessaires :

- Réaménagement des espaces intérieurs
- Acquisition de mobiliers supplémentaires
- Acquisition de matériels neufs : sono, ordinateur, reprise du matériel existant

Le montant des dépenses présentées est de 48 301.85 €, le montant éligible est de 9 651.13 € (erreur dans la fiche). Le matériel d'occasion et l'informatique ne sont pas éligibles. L'aide sollicitée est de 5 000 €, celle proposée est de 2 359.17 € et non 2 110.57 €. Avis réglementaire favorable de la DDT

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

TESSON Sylvie – Acquisition de matériel et réalisation de travaux dans le cadre de la reprise d'un bar/tabac

Fiche sollicitée : n°3

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Réouverture d'un bar/tabac brasserie à St Léger. Le projet :

- Travaux (construction d'une cuisine, électricité, agencement intérieur)
- Acquisition de matériel de cuisine et du mobilier

Le montant des dépenses présentées est de 14 585.86 €, le montant éligible est de 14 308.89 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 497.49 €. Avis favorable de la DDT

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

Association Centre des Métiers d'Art de la Charente – Salon des métiers d'art 2012

Fiche sollicitée : n°4

Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Organisation d'un salon sur les Métiers d'art au cloître du château de Chalais du 13 juillet au 19 Août 2012.

Le montant des dépenses présentées est de 17 920 €, le montant éligible est de 11 425 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 000 €. Avis favorable de la DDT

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

CdC du Pays d'Aubeterre – Réaménagement de la base canoë Kayak d'Aubeterre

Fiche sollicitée : n°4

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Travaux de réaménagement, d'embellissement des bâtiments et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la base canoë d'Aubeterre sur Dronne.

Le montant des dépenses présentées est de 175 212.90 €, le montant éligible est de 161 712.90 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 45 000 €

Avis favorable de la DDT

L'animateur du GAL précise que pour ce genre d'opération, la subvention est plafonnée à 15 000 €. Or la CdC a souhaité utiliser le reliquat de son enveloppe sur la mesure 321 (solde de 37 000 €)

Jean-Marie RIBEREAU le représentant de la Cdc est invité à quitter la salle.

Pierre BOUSSEAU demande si ce projet est global et comprend aussi bien le bâtiment que les quais. Un membre du GAL s'étonne du coût élevé en plomberie / électricité. Il s'agit de tout reprendre dans les installations existantes.

Les membres du GAL valident à l'unanimité la subvention de 45 000 € pour ce projet et le transfert de 38 000 € de la mesure 321 vers la mesure 313

Commune d'Aubeterre – Modernisation de l'aire de jeux de la base de loisirs

Fiche sollicitée : n°4

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Ce projet consiste à moderniser le parc de jeux et de loisirs existant situé entre la plage et le camping municipal 3 étoiles : acquisition d'une table de ping pong en béton, d'une glissière pour toboggan d'un jeu d'escalade et de range vélos.

Le montant des dépenses présentées est de 9 622.79 €, le montant éligible est de 7 957.79 €. L'aide sollicitée est de 5 292.53 €, celle proposée de 4 376.77 € sous réserve de la transmission des devis et éléments relatifs au marché.

Avis favorable de la DDT sous réserve de transmission des pièces suivantes : devis et éléments relatifs au marché public.

Charles AUDOIN ne participe pas au débat et au vote.

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

Conservatoire d'espaces naturels – Travaux de gestion des carrières de Touvérac

Fiche sollicitée : n°6

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Le Conservatoire souhaite poursuivre les travaux de coupe de pins sur le site de TOUVERAC.

Ces travaux permettront la réouverture d'un secteur colonisé par les pins afin de favoriser le développement d'espèces landicoles.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 5 992 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 295.60 €

Avis favorable de la DDT.

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire – Concours des saveurs 2012

Fiche sollicitée : n°7

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Organisation à Barbezieux d'un des deux temps forts du concours des Saveurs régionales

C'est la première fois que ce concours se déroule sur le Sud Charente.

Le montant des dépenses présentées est de 99 312.78 €, celui éligible de 28 849.70 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 5 000 €. Avis favorable de la DDT.

Certains membres du GAL s'interrogent sur l'opportunité de soutenir cette manifestation.

Les charges de personnels paraissent élevées.

Ce concours est la porte d'entrée obligatoire pour concourir au concours national organisé pendant le salon de l'agriculture.

Un membre du GAL demande si des producteurs sud-charentais ont été distingué (4)

Le dossier est validé à l'unanimité moins 1 abstention

Foire exposition de Barbezieux – Comice agricole 2012

Fiche sollicitée : n°7

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

La Foire Exposition et le Comice Agricole de Barbezieux se sont déroulés du 31 août au 2 septembre 2012. Cette manifestation participe activement à la promotion des produits du terroir comme la Poule de Barbezieux et le Veau de Chalais.

Le montant des dépenses présentées est de 267 270 €, celui éligible de 56 924.05 € (et non 81 170 €).

L'aide sollicitée est de 5 000 €, celle proposée est de 1 323.45 € et non 5 000 €. Avis favorable de la DDT

L'animateur du GAL explique pourquoi suite à l'instruction réglementaire la subvention est en forte baisse :

- *Le montant des dépenses retenues est difficilement explicable et relève plus de l'opportunité pour le calcul de la subvention que d'une explication logique*
- *Certaines recettes n'ont pas été prises en compte (location de stand)*

Certains membres du GAL s'interrogent sur la procédure employée pour le calcul des dépenses.

Angélique Chasseloup expose que pour deux postes (Communication et charges techniques), il a été effectué un prorata au regard de la surface de l'espace « comice » par rapport au reste de la foire. Pour les autres dépenses, les coûts réels ont été pris en compte.

Le problème principal vient du faible montant des dépenses publiques pouvant appeler le FEADER.

Les membres du GAL soulignent l'importance de cette manifestation, du travail des bénévoles et la nécessité de faire le maximum pour attribuer les 5 000 €.

Suite à ce débat, il a été de :

- **Ajourner le dossier**
- **Organiser une rencontre entre les organisateurs de la foire, le GAL et la DDT**
- **Soutenir à hauteur de 5 000 € si l'instruction réglementaire le permet.**

Commune de POUILLIGNAC – Mise en valeur de l'Eglise St Martin

Fiche sollicitée : n°7

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

La municipalité de Pouillignac a décidé de restaurer entièrement son édifice. Les travaux se déroulant sur plusieurs phases. La demande de subvention porte sur la mise en valeur « intérieure » de l'église : Vitraux, éclairage des fresques, protection et mise en valeur des niches dans le chœur...

Le montant des dépenses présentées est de 36 470.16 €, celui éligible de 19 746.88 € et non 34 647.49€ (les dépenses du lustre et d'autel ont été enlevées). L'aide sollicitée est de 8 000 €, celle proposée de 4 877.58 €. Avis favorable de la DDT.

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente – Animation/Gestion 2013

Fiche sollicitée : n°11

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Animation/Gestion 2013 du programme.1.2 ETP au lieu de 1.5 (animation 0.8 ETP et gestion 0.4 ETP)
Le montant des dépenses présentées est de 59 300 €, celui éligible de 59 300 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée, soit 32 615 €

Avis favorable de la DRAAF

Pas de remarque particulière, le dossier est validé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.
Il remercie ensuite Jean-Yves AMBAUD pour le repas offert

**Le Président du GAL
Pierre JAULIN**